



Règlement du
Championnat Suisse
d'Aufguss 2026

**SCHWEIZER
AUGUSS
MEISTERSCHAFT**



Championnat suisse d'Aufguss
Campionato svizzero di Aufguss



**Schweizer
Sauna Bund**
Fédération suisse des saunas
Federazione Svizzera della Sauna

Table des matières

1. Généralités et objectif.....	2
2. Détenteur des droits et organisateur.....	2
3. Conditions de participation.....	2
4. Inscription et limite de participants.....	3
5. Disciplines.....	3
6. Thème et concept du show-Aufguss.....	4
7. Durée et déroulement du show-Aufguss.....	4
8. Équipement et sécurité.....	5
9. Disqualification.....	5
10. Critères d'évaluation et système de points.....	5
11. Jury.....	6
12. Déroulement de la manifestation.....	7
13. Entrée et accès.....	7
14. Utilisation de la lumière.....	7
15. Musique.....	8
16. Enregistrements vidéo et photo / droits médias.....	8
17. Conditions de participation et frais.....	8
18. Autres dispositions et règlement intérieur.....	9
19. Prix et distinctions.....	9
20. Prix du public.....	9
21. Dispositions finales.....	10

1. Généralités et objectif

1.1

Le Championnat suisse d'Aufguss 2026 (CSA 2026) est la compétition nationale officielle dans le domaine du show-Aufguss professionnel dans les établissements publics de sauna en Suisse.

1.2

L'objectif du CSA 2026 est de promouvoir et de développer la culture du sauna en Suisse, en particulier en ce qui concerne la qualité, la créativité, la sécurité ainsi que la compétitivité internationale des maîtres d'Aufguss suisses.

1.3

Le CSA 2026 se conçoit comme un format sportif et culturel dans le contexte de la promotion du bien-être et de la santé en Suisse et est placé sous l'égide de la Fédération suisse du sauna.

1.4

Le présent règlement est contraignant pour tous les participants, organisateurs, assistants ainsi que pour le jury. Il régit toutes les conditions-cadres pertinentes concernant l'inscription, la participation, le déroulement, l'évaluation et la discipline.

2. Détenteur des droits et organisateur

2.1

Le détenteur des droits et l'instance officielle responsable du CSA 2026 est **la Fédération suisse du sauna** (ci-après «FSS»).

2.2

L'organisation peut être déléguée par la FSS à des établissements de sauna appropriés ou à des hôtes en Suisse. Ceux-ci sont considérés comme **organiseurs** au sens du présent règlement.

2.3

La Fédération suisse du sauna se réserve le droit d'apporter des modifications organisationnelles, sécuritaires ou de contenu au règlement, si des raisons juridiques, qualitatives ou de sécurité l'exigent.

3. Conditions de participation

3.1

Sont autorisées à participer au CSA 2026 les personnes qui

a) **sont employées dans un établissement public de sauna en Suisse** et peuvent justifier d'une relation de travail d'au moins 12 mois à la date du CSA 2026, ou

b) **possèdent la nationalité suisse** et exercent activement en tant que maître d'Aufguss dans le domaine du sauna/bien-être.

3.2

La participation est possible **en individuel** ainsi qu'**en équipe (2 à 3 personnes)**.

3.3

Tous les participants doivent maîtriser **l'Aufguss classique** sur le plan professionnel, y compris

la répartition correcte de la chaleur, la technique de ventilation professionnelle, la manipulation sûre des produits d'Aufguss et des connaissances de base solides en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au sauna.

3.4

La preuve de qualification se fait par au moins un des documents suivants :

- Attestation de travail de l'établissement de sauna
- Certificat d'un cours reconnu de maître de sauna (par ex. FSS, Fédération allemande du sauna, etc.)
- Certificat de participation à une formation reconnue d'Aufguss.

4. Inscription et limite de participants

4.1

L'inscription au CSA 2026 se fait directement et exclusivement via la plateforme officielle d'inscription du Championnat suisse d'Aufguss.

4.2

Les places de départ sont attribuées selon le principe « premier arrivé, premier servi », dès que tous les documents requis ont été soumis de manière complète et correcte.

4.3

Le nombre maximal de participants est strictement limité à :

- 15 places pour la compétition individuelle
- 6 places pour la compétition par équipe (équipes de 2 à 3 personnes)

4.4

Dès que le nombre maximal est atteint, une liste d'attente est tenue. Un remplacement n'est possible qu'en cas de désistement dans les délais d'une place confirmée.

4.5

La participation au CSA 2026 n'est définitive qu'après confirmation formelle par l'FSS.

4.6

Les **meilleurs participants du CSA 2026** (individuel et équipe) peuvent – sous réserve des conditions de l'organisateur international – se qualifier pour participer à la **Coupe du Monde d'Aufguss**.

4.7

Les places de qualification pour les championnats internationaux sont attribuées chaque année par les fédérations internationales (par ex. AUFGUSS-WM e. V.) et ne sont pas garanties. Aucun droit n'existe à cet égard

5. Disciplines

5.1 Show-Aufguss individuel

Un(e) maître d'Aufguss réalise le show-Aufguss seul(e) et sans aide extérieure dans la cabine de sauna.

5.2 Show-Aufguss par équipe

Le show-Aufguss est réalisé par **deux à trois maîtres d'Aufguss** en équipe. Un soutien mutuel est autorisé, mais aucune aide extérieure n'est permise pendant l'Aufguss dans la cabine de sauna.

6. Thème et concept du show-Aufguss

6.1

Le thème du show-Aufguss doit être soumis lors de l'inscription et doit parvenir au plus tard **six semaines avant le CSA 2026** de manière complète et écrite à la Fédération suisse du sauna.

6.2

Une **brève description écrite du show-Aufguss** (dramaturgie / effet / concept / logique des parfums) doit également être remise dans les délais.

6.3

Le titre, la présentation et tous les éléments utilisés (musique, costumes, accessoires, etc.) **ne doivent pas enfreindre les droits de marque, de la personnalité ou d'auteur**. En cas d'infraction, la disqualification est prononcée.

6.4

Le ou la maître d'Aufguss ou l'équipe est responsable de l'**utilisation légale de la musique et des effets (par ex. GEMA / SUISA)**. La Fédération suisse du sauna décline toute responsabilité à cet égard.

7. Durée et déroulement du show-Aufguss

7.1

La durée du show-Aufguss est de **minimum 12 et maximum 15 minutes**. La **durée optimale est de 13 minutes**.

7.2

L'Aufguss commence avec la **première action clairement reconnaissable** dans la salle de sauna et se termine par la **salutation et la sortie de la cabine** par le ou la maître d'Aufguss ou par toute l'équipe.

7.3

Un dépassement de la durée maximale de 15 minutes est sanctionné comme suit :

- **jusqu'à 1 minute** → retrait de points dans la catégorie « Professionnalisme »
- **plus de 2 minutes** → **disqualification**

7.4

Pendant l'Aufguss, le ou la maître d'Aufguss peut quitter la cabine de sauna **au maximum 45 secondes**. Lors d'un Aufguss en équipe, **il n'est jamais permis que toutes les personnes quittent la cabine en même temps**.

8. Équipement et sécurité

8.1

Le ou la maître d'Aufguss apporte lui-même tous les ustensiles nécessaires pour le show-Aufguss (par exemple, serviettes à agiter, costumes, accessoires, éléments de musique et de lumière, effets spéciaux). **L'eau, la glace, les seaux et les louches** sont fournis par l'organisateur.

8.2

L'utilisation de **parfums synthétiques** entraîne un retrait de points. **Les cristaux de menthol ne sont en principe pas autorisés.**

8.3

Les applications de feu ou d'encens ne sont **autorisées qu'après une autorisation écrite préalable** de l'organisateur et dans le respect des consignes de sécurité en vigueur.

8.4

L'installation dans la salle de sauna dure au maximum 15 minutes, le démontage au maximum 10 minutes.

- Installation : maximum 2 aides autorisés (individuel & équipe)
- Démontage : nombre d'aides illimité
- **Tout dépassement entraîne un retrait de points (professionnalisme)**

9. Disqualification

Une **disqualification immédiate** est prononcée notamment en cas de :

- Violation du présent règlement ou des directives supplémentaires du CSA 2026
- **Dépassement de la durée d'Aufguss de plus de 2 minutes**
- **Utilisation non autorisée de moyens dangereux, interdits ou illégaux**
- Consommation d'**alcool ou de substances intoxicantes avant ou pendant l'Aufguss**
- **Mise en danger intentionnelle des invités ou de l'équipe**

10. Critères d'évaluation et système de points

L'évaluation des shows-Aufguss est effectuée par le jury selon les catégories principales suivantes:

10.1 Professionnalisme (max. 80 points)

- Présence, sécurité et impact du/de la maître d'Aufguss sur le public
- Communication souveraine avec les invités (y compris ambiance et confiance)
- Clôture clairement reconnaissable de l'Aufguss
- Respect des délais et déroulement global professionnel

10.2 Augmentation et répartition de la chaleur (max. 120 points)

- Courbe de chaleur dosée et construite de manière compréhensible
- Répartition uniforme de la chaleur sur le public
- « Effet final » perceptible mais sûr lors du dernier tour
- La chaleur peut être physiquement exigeante, mais ne doit pas être dangereuse

10.3 Technique de ventilation (max. 150 points)

- Maîtrise technique des techniques classiques et modernes de ventilation
- Précision, rythme et musicalité des mouvements
- Transitions fluides et logique dramaturgique
- Profondeur artisanale au sens fonctionnel et performatif

10.4 Parfums & utilisation des moyens d'Aufguss (max. 100 points)

- Au moins trois parfums d'Aufguss différents ou applications naturelles
- Harmonie thématique et effet qualitatif
- Ordre réfléchi, pas de surcharge sensorielle
- Manipulation professionnelle et contrôlée de l'eau, de la glace et des supports de parfum
- **Les cristaux de menthol ne sont pas autorisés**

10.5 Thème, mise en œuvre et créativité (max. 300 points / poids le plus élevé)

- Thème clair avec arc dramaturgique (début – point culminant – fin)
- Fédération cohérente du costume, de la musique, de la lumière, des accessoires, des parfums et des mouvements
- Mise en scène compréhensible (effet émotionnel, sérieux, innovation)
- Compréhensible également pour un public international

10.6 Esprit d'équipe (uniquement pour la compétition par équipe, max. 150 points)

- Harmonie, équité et synergie entre les membres de l'équipe
- Mouvements, rôles et transitions synchronisés
- Répartition claire des rôles pour une expérience commune

10.7 Logique globale & classement final

- Les points par catégorie sont attribués par chaque membre du jury (0–30 points par critère).
- **La note la plus haute et la plus basse sont supprimées.**
- Pour la comparabilité avec les formats internationaux, un ajustement sur 10 membres du jury peut être effectué.
- Gagnant(e) = score total le plus élevé (individuel ou équipe séparément).

11. Jury

11.1

Le jury du CSA 2026 se compose d'**au moins quatre et au maximum huit experts qualifiés**.

11.2

Il peut être **divisé en deux groupes ou plus**. Pour chaque Aufguss, **au moins trois membres du jury doivent être physiquement présents dans la salle de sauna**.

11.3

Tous les membres du jury disposent d'**un droit de vote équivalent**. La pondération s'effectue de manière systémique via l'outil officiel de notation.

11.4

Les membres du jury sont nommés par la Fédération suisse du sauna et communiqués sur le site officiel du CSA.

12. Déroulement de la manifestation

12.1

Le CSA 2026 se déroule comme **un événement final unique et central – il n'y a pas de tours de qualification préalables.**

12.2

Les participants individuels et les équipes se produisent **chacun une seule fois. Une deuxième représentation ou répétition n'est pas prévue**, sauf en cas d'erreur technique officiellement reconnue (par exemple, mauvais script lumineux, voir chapitre 15).

12.3

L'**ordre de passage** est déterminé soit par **tirage au sort**, soit par **prédétermination**. La procédure est communiquée à l'avance.

12.4

La possibilité d'un **remplacement en cas d'absence** de participants qualifiés (par exemple, maladie, non-présentation) est expressément réservée.

12.5

Une modification ultérieure de l'ordre de passage n'est autorisée qu'en cas de raisons opérationnelles impératives et avec l'accord de la FSS.

13. Entrée et accès

13.1

Tous les participants bénéficient pendant toute la durée du CSA 2026 **d'un accès gratuit** à l'installation où se déroule l'événement.

13.2

Deux assistants par personne individuelle ou par équipe bénéficient d'un accès journalier gratuit au moment de la prestation correspondante.

13.3

La participation en tant que spectateur à d'autres Aufguss n'est possible **que si des places sont disponibles. Les billets visiteurs de l'installation de sauna sont toujours prioritaires.**

13.4

Le **règlement intérieur et de baignade** de l'établissement hôte est **pleinement contraignant** pour tous les participants, assistants et spectateurs.

14. Utilisation de la lumière

14.1

Les shows-Aufguss du CSA 2026 ont lieu dans des salles de sauna équipées d'une **technologie d'éclairage installée** mise à disposition des participants.

14.2

Le **script lumière** doit être soumis conformément aux délais communiqués par l'organisateur.

14.3

Si, pendant un Aufguss, il est constaté qu'un **script lumière erroné ou obsolète** est utilisé, le ou la maître d'Aufguss a le droit, **dans les 2 minutes suivant le début, d'arrêter et de recommencer une seule fois** l'Aufguss – **sans retrait de points**, à condition que l'erreur technique soit prouvée.

14.4

Tous les effets et sources lumineuses doivent respecter les **consignes de sécurité et de protection incendie** de l'installation. En cas de danger imminent, l'organisateur peut **interrompre immédiatement** un Aufguss en cours.

15. Musique

15.1

La musique est diffusée via **l'installation technique de l'établissement hôte**. Les participants doivent soumettre leur musique **au format MP3 sur clé USB** et dans les délais impartis.

15.2

La **clarification des droits d'auteur** (SUISA / GEMA etc.) relève **entièrement de la responsabilité des participants**. L'organisateur **n'assume aucune responsabilité ni frais**.

15.3

La musique, la voix, les effets sonores et éventuellement les éléments parlés peuvent être **choisis librement sur le plan artistique**, mais doivent être **liés au thème et appropriés au contexte du sauna**.

16. Enregistrements vidéo et photo / droits médias

16.1

Pendant le CSA 2026, **des enregistrements vidéo et photo** sont réalisés par l'organisateur ou par des médias accrédités.

16.2

Par leur inscription, tous les participants acceptent que **les images et vidéos soient utilisées publiquement** et diffusées à des fins de **reportage, documentation, marketing et archivage**.

16.3

Une restriction ultérieure de l'utilisation ne peut **être invoquée** que pour des raisons légales impératives (par exemple, protection de la personnalité).

17. Conditions de participation et frais

17.1

Une **taxe d'inscription et d'organisation** peut être perçue pour la participation au CSA 2026. Celle-ci sera communiquée à l'avance par la FSS.

17.2

Les frais de participation doivent être **payés dans les délais. En cas de désistement moins de**

quatre semaines avant l'événement, aucun remboursement n'aura lieu, sauf en cas de maladie justifiée ou de force majeure.

17.3

Le voyage, l'hébergement et autres dépenses **sont à la charge des participants.**

18. Autres dispositions et règlement intérieur

18.1

Les installations dans la salle de sauna qui modifient la structure du bâtiment ou le déroulement habituel du bain doivent **être annoncées par écrit à l'avance et sont soumises à autorisation.**

18.2

L'accès des enfants à l'établissement organisateur du sauna peut être limité ou exclu ; le **règlement intérieur/de baignade de chaque établissement est contraignant.**

18.3

La publicité et le sponsoring dans la salle de sauna ne sont pas autorisés aux participants, sauf autorisation expresse de la FSS.

18.4

Les assistants doivent **être déclarés nominativement au plus tard trois semaines avant l'événement.**

19. Prix et distinctions

19.1

Pour les **meilleurs classés dans la compétition individuelle**, les prix suivants s'appliquent (valeurs indicatives) :

- 1er prix : 500 CHF
- 2e prix : 350 CHF
- 3e prix : 250 CHF

19.2

Pour les **meilleurs classés dans la compétition par équipe (par équipe) :**

- 1er prix : 1'000 CHF
- 2e prix : 700 CHF
- 3e prix : 500 CHF

19.3

Les participants reçoivent une **attestation officielle de participation ou un certificat.** Les prix peuvent être adaptés ou élargis par l'ASS (par exemple, catégories spéciales).

20. Prix du public

20.1

En plus de la notation officielle du jury, un **prix du public** sera décerné lors du CSA 2026. Il s'agit

d'une catégorie honorifique indépendante et n'a aucune influence sur le classement du jury.

20.2

Deux prix du public seront attribués :

– Prix du public individuel 2026

– Prix du public équipe 2026

20.3

Pour chaque Aufguss, l'organisateur sélectionne au hasard 10 invités présents dans la salle de sauna. Ceux-ci reçoivent un simple formulaire d'évaluation et jugent uniquement l'Aufguss auquel ils assistent (impression générale / émotion / enthousiasme).

20.4

La personne ou l'équipe ayant la meilleure note moyenne du public dans la catégorie respective sera récompensée par le **prix du public du CSA 2026**.

20.5

Les lauréats du prix du public seront officiellement honorés lors de la cérémonie de remise des prix – de manière équivalente, mais **en dehors du classement du jury**.

21. Dispositions finales

20.1

Le présent règlement est basé, entre autres, sur des éléments de standards internationaux (par ex. AUFGUSS-WM) et peut être **modifié ou actualisé à tout moment** par la Fédération suisse du sauna

20.2

La version en vigueur est disponible sur le site officiel du Championnat suisse d'Aufguss

20.3

En s'inscrivant au CSA 2026, les participants reconnaissent ce règlement **comme juridiquement contraignant**.